



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Mouvements antiracistes

Question écrite n° 521

Texte de la question

M Gilbert Gantier demande à M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace s'il est exact que le « Concert des potes » organise par SOS Racisme le 18 juin, à Vincennes, a été subventionné au niveau de 800 000 francs par le ministère des P et T ce qui, ajouté à la participation de 1 000 000 francs du ministère de la culture et à celle de 500 000 francs du ministère des affaires sociales, représenterait une subvention globale pour le Gouvernement d'un montant de 2 300 000 francs. Il lui demande si ces informations sont exactes et si tel est le cas de lui donner des précisions sur cette subvention.

Texte de la réponse

Reponse. - France Telecom a effectivement participé au concert de SOS Racisme du 18 juin, à Vincennes, en fournissant une aide technique grâce aux liaisons par satellite. Cette participation représente un élément de sa politique de communication, car elle vise à faire éprouver au public la réalité d'un espace de telecommunications affranchi de toutes frontières. Il s'agit d'un parrainage technologique qui s'inscrit dans un vaste programme d'accord avec les chaînes de télévision autorisant des retransmissions éloignées difficiles. Cela a par exemple été déjà le cas pour l'émission du 1er janvier dernier sur TF 1, le Paris-Dakar sur La Cinq ou les retransmissions des plongées de la Comex sur Antenne 2. D'autre part, ces retransmissions font toujours l'objet avec les chaînes d'échanges publicitaires. Cela a été le cas le 18 juin dernier, et de nombreux écrans de la campagne publicitaire institutionnelle de France Telecom ont jalonné l'émission.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 521

Rubrique : Racisme

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2175